

RETOUR SUR LES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DU NORD

**dans le cadre de l'application de l'article 55
de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains
(bilan triennal SRU de la 5ème période 2014-2016)**

Le calendrier

- **De fin janvier à début mars 2017** : conduite du bilan triennal auprès des **49 communes concernées**.
- **De début février à fin avril 2017** : engagement de la procédure de constat de carence à l'encontre de **14 communes SRU du département du Nord** qui n'avaient pas satisfait à leurs objectifs de production.

Les communes étaient invitées à faire part de leurs observations sous 2 mois.

- **Avril** : déroulement des **14 commissions départementales** SRU, production des compte rendus.
- **Juin 2017** : présentation de la synthèse en CRHH et transmission à la commission nationale.
- **Juillet 2017** : réunion de la commission nationale pour examiner la mise en œuvre de la procédure de carence sur le territoire nationale et pour exercer, le cas échéant, son droit d'évocation avec avis du Ministre.
- **A partir de juillet 2017** : signature des arrêtés de carence.

La procédure de constat de carence

La procédure de constat carence a été engagée pour les 14 communes suivantes :

Communes n'ayant pas atteint un ou plusieurs de leurs objectifs qualitatifs :

◦ BAUVIN, BOUCHAIN

Communes n'ayant pas atteint leur objectif quantitatif :

◦ MERVILLE, HASNON, HOUPLINES, LAMBERSART, MOUVAUX, NEUVILLE-EN-FERRAIN

Communes n'ayant atteint ni à leur objectif quantitatif ni un ou plusieurs de leurs objectifs qualitatifs :

◦ MAING, BONDUES, BOUSBECQUE, LEERS, SANTES, TOUFFLERS

La méthode d'évaluation des communes visées par la procédure engagée sur la 5ème période triennale :

- Il s'agit d'une méthode d'évaluation adaptée localement à partir des consignes ministérielles.
- Cette méthode abordait la situation des communes de façon objective à partir d'une grille d'évaluation comportant 14 critères et mettait en exergue :
 - d'une part, ses résultats,
 - et, d'autre part, différents éléments de contexte.

RESPECT DU PRESENT BILAN TRIENNAL ET DES BILANS ANTERIEURS

1. L'atteinte de l'objectif quantitatif du bilan triennal 2014-2016 (en nombre).
2. L'atteinte de l'objectif quantitatif du bilan triennal 2014-2016 (en %).
3. L'atteinte des objectifs qualitatifs du bilan triennal 2014-2016 : 30% minimum de PLAI et 30 ou 20% maximum de PLS.
4. L'atteinte des objectifs sur les trois précédentes périodes triennales.

VARIATION DE L'OFFRE DE LLS ET TENSION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE

5. La part des logements locatifs sociaux dans la variation des RP sur 2009-2015 (FiLoCom).
6. La tension sur la commune (SNE : demandes au 31/12/2016 /attributions 2016 hors mutations).
7. La tension sur l'agglomération (DHUP).

Les 14 critères (suite)

FACTEURS POSITIFS OU NEGATIFS PAR RAPPORT A LA PRODUCTION DE LLS

8. Le nombre d'hectares ouverts à l'urbanisation dans le PLU/PLUi existant et la part réservée à l'habitat notamment LLS sont-ils suffisants ?

9. La desserte en transports en commun.

10. Les difficultés objectives rencontrées par la commune.

ENGAGEMENTS FORMALISES PAR LE BIAIS D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE

11. Le degré d'engagement de la commune (CMS approuvé/signé/actif).

12. En cas de CMS, l'utilisation efficace des outils de planification.

13. En cas de CMS, l'effort fait par les communes en matière de programmation et de visibilité.

IMPLICATION GLOBALE SUR LES AUTRES POLITIQUES SOCIALES DE L'HABITAT

14. Autres efforts en matière de logement privé, lutte contre l'habitat indigne, hébergement et logement des personnes défavorisées, accueil des gens du voyage...

Le bilan des commissions

Les 14 commissions départementales se sont tenues entre le 4 et le 28 avril 2017.

Compte tenu :

- de l'évaluation de la situation des communes réalisée selon la méthode exposée précédemment ;
- des arguments développés par les communes dans leurs courriers au Préfet ;
- des débats intervenus lors des commissions départementales ;

il est proposé de faire remonter à la commission nationale les propositions de majorations suivantes :

pas de carence	HOULINES
	MERVILLE
	MAING
carence sans majoration	TOUFLERS
	BONDUES
	BOUCHAIN
	BOUSBECQUE
	BALVIN
	HASNON
	MOUVAUX
	LEERS
	NEUVILLE-EN-FERRAIN
	LAMBERSART
carence avec majoration x2	SANTES